



HAL
open science

De la Maison de la France d'Outre-mer à la Résidence Lucien Paye ou comment un empire se défait : de l'Union française à la coopération

Françoise Blum

► **To cite this version:**

Françoise Blum. De la Maison de la France d'Outre-mer à la Résidence Lucien Paye ou comment un empire se défait : de l'Union française à la coopération. Tronchet Guillaume; Kevonian Dzovinar. Le Campus-monde : la Cité universitaire internationale de Paris de 1945 aux années 2000, Presses universitaires de Rennes, pp.143-158, 2022. halshs-03738786

HAL Id: halshs-03738786

<https://shs.hal.science/halshs-03738786>

Submitted on 30 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la Maison de la France d'Outre-mer à la résidence Lucien Paye ou comment un empire se défait

De l'union française à la coopération.

Par **Françoise Blum**

« Il ne s'agit pas de bâtir un monument administratif mais de construire un vaste foyer où seront accueillis, dans un milieu de confort matériel et moral dignes d'eux les étudiants destinés à devenir les cadres de notre plus grande France..... » (Paul Coste-Floret, Ministre de la France d'Outre-mer lors de la pose de la première pierre du pavillon de la France d'Outre-mer)

La « petite histoire », dont il sera ici question, de la Maison de la France d'Outre-mer de la Cité universitaire de Paris, actuelle Résidence Lucien Paye, peut être considérée comme un excellent observatoire d'une plus « grande histoire ». A travers cette Maison, sa fondation, ses statuts, ses pensionnaires, son Conseil d'administration, les évènements qui ont jalonné son existence, on peut lire à un micro niveau - mais niveau très concret - la fin d'un Empire et la re-négociation des liens entre la France et ses anciennes colonies africaines. On peut lire aussi les *aleas* du mouvement étudiant, de la montée en puissance des années 50 et début des années 60 jusqu'à l'apogée en 1968, apogée débouchant sur quelques acquis suivis par une reprise en main par les pouvoirs institutionnels. Cette reprise en main est tout-à-la fois un « retour de bâton » au début des années 70 et, pour ce qui concerne le cas très particulier de la FOM, la liquidation d'une situation post coloniale, tout comme l'instauration d'une politique inégale de coopération. On peut lire, enfin, une histoire de la diplomatie « universitaire », selon les termes employés par Guillaume Tronchet, quand elle rejoint la diplomatie tout court.

Il existe, comme pour toutes les maisons de la Cité internationale, des archives¹. Elles sont néanmoins quelque peu clairsemées suite à plusieurs facteurs : l'un d'eux est le grave problème de gestion qu'a eu la maison, et donc, à certains moments, le désordre total qui a pu régner dans l'administration qui en était faite, rendant très aléatoire la conservation des archives ; l'autre tient plus aux évènements globaux car on ne peut vraiment s'étonner de l'absence de documents concernant les mois chauds de l'année 68. On avait alors autre chose à penser qu'une administration rigoureuse. Ces « trous archivistiques » n'empêchent cependant aucunement de comprendre les

¹ Archives nationales – Archives de la Cité universitaire – Résidence Lucien Paye – 20090014/221-239 – On notera AN-RP.

transformations de la Maison de la FOM, depuis sa création, et de suivre les grandes lignes de son évolution de même que de construire le récit des événements qui s’y sont déroulés. C’est ce que l’on va faire dans les lignes qui suivent.

Aux origines : former les cadres de la plus grande France

L’acte de naissance de la Maison de la FOM a été en quelque sorte la proposition faite, le 14 novembre 1946, par la direction de l’enseignement du ministère de la France d’Outre-mer² au Ministre, de construire un pavillon de la France d’Outre-mer à la Cité universitaire et d’affecter un crédit de 20.000.000 francs sur le budget du FIDES (Fonds d’investissement pour le développement économique et social des Territoires d’Outre-mer) pour les études de ce projet. Le Ministre, qui était alors le socialiste Marius Moutet, approuva cette proposition. Cette proposition ne doit, bien entendu, rien au hasard. En 1946, l’Empire est devenu Union française³, les ci-devant sujets sont devenus citoyens⁴. On se préoccupe dorénavant du « développement des territoires d’Outre-mer » avec, la même année, la création du FIDES qui sera chargé du financement de deux plans successifs. Bien entendu, toute politique de développement ne peut faire l’économie d’une politique en matière d’enseignement. Et c’est donc tout aussi logiquement qu’en 1946 l’enseignement dans les colonies africaines de la France est aligné sur celui de la métropole. Jusqu’à la deuxième guerre mondiale, une attitude très malthusienne avait présidé à la politique éducative dans les colonies, dont les élites devaient essentiellement servir d’auxiliaires aux Français sans jamais acquérir une haute éducation réservée aux ressortissants de la métropole. La guerre, et la conjoncture internationale qui en découle, change la donne et la métropole tente alors de rattraper un retard considérable. En 1950, date de création de l’Institut des Hautes études de Dakar, il n’existe encore aucune université sur les

² Le ministère de la France d’Outre-mer avait remplacé en 1946 le ministère des colonies. Marius Moutet fut le premier ministre de l’Outre-mer.

³ L’Union française était créée par la Constitution de septembre 1946 en ces termes : « « La France forme avec les peuples d’outre-mer une Union fondée sur l’égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. L’Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s’administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires, écartant tout système de colonisation fondé sur l’arbitraire, elle garantit à tous l’égal accès aux fonctions publiques et l’exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus. »

⁴ Loi Lamine Gueye du 7 mai 1946. Quant au contenu donné à cette nouvelle citoyenneté voir : Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014. Traduit de l’anglais (États-Unis) par Christian Jeanmougin.

territoires africains de la France, et il n’y a encore que quelques étudiants « privilégiés » qui vont poursuivre leurs études en métropole. La première université de l’empire français d’Afrique est celle de Dakar en 1957. Toujours est-il qu’en 1946, si l’on veut faire des études supérieures, le seul moyen est d’aller s’inscrire dans les établissements métropolitains. Se pose alors, bien entendu, le problème du logement en métropole. Il n’existe encore aucun organisme spécialisé pour orienter les étudiants originaires d’Afrique sub-saharienne ou leur indiquer des filières de logements. L’Office des Étudiants d’Outre-Mer (OEOM) – qui deviendra Office de Coopération et d’Accueil Universitaire (OCAU)⁵ en 1962 – n’est créé qu’en 1955. Le souci de fonder une Maison d’Outre-mer à la Cité universitaire correspond donc à un certain réalisme devant une situation nouvelle qui appelle des solutions d’urgence, mais aussi à une politique de prestige, et de rayonnement métropolitain auprès des futurs cadres de « la plus grande France ».

Toujours est-il que le 8 avril 1947 le président de la Fondation nationale de la Cité universitaire attribue au ministère de la FOM, dans l’enceinte même de la Cité, un terrain pour cette construction⁶. Le 15 avril, le comité directeur du FIDES alloue le crédit demandé⁷. Le 16 juin, le Ministre fait appel à Albert Laprade, architecte en chef des palais nationaux, pour l’érection du Pavillon. Albert Laprade, ce qui n’est pas ici indifférent, a une expérience coloniale. Il avait été au Maroc l’adjoint d’Henri Prost auprès de Lyautey, avait à ce titre œuvré à Casablanca. Il était aussi l’architecte et maître d’œuvre du Palais de la Porte Dorée, construit pour l’exposition coloniale de 1931. Le palais de la Porte Dorée a incontestablement avec la Maison de la FOM un très fort air de famille [Photo1].

Le processus qui va aboutir à la création de la Maison de la FOM se poursuit. En Novembre 1948 le ministre de la France d’Outre-mer, Paul Coste-Floret, décide après avoir obtenu l’assentiment de l’université de Paris et de la Fondation nationale de la Cité universitaire de la création d’un comité de propagande et d’un conseil d’administration de la future maison. Ces deux organismes sont chargés de collecter les fonds nécessaires auprès des territoires d’Outre-mer et de réaliser la construction. C’est un gouverneur de la France d’Outre-mer, Félix Martine, qui est détaché en tant que secrétaire général du comité de propagande et du conseil d’administration. Félix Martine, nommé secrétaire

⁵ Sur l’OEOM/OCAU voir Fabienne Guimont, *Les étudiants africains en France (1955-1965)*, Paris, L’Harmattan, 1998.

⁶ AN-RP- 20090014/221 – Création-Origines 1948-1951 Convention portant donation à l’université de Paris et création de la Maison de la France d’Outre-mer. Acte notarié d’acceptation de la donation par l’université de Paris. (janvier 1949)

⁷⁷ AN-RP - Paris, le 5/3/1949 – Lettre de M. Le gouverneur des colonies Félix Martine...à Monsieur le Ministre de la France d’Outre-mer.

général du gouvernement de Madagascar sera remplacé en mars 1951 par le gouverneur Raoul Angammare qui est lui-même nommé quelques mois plus tard gouverneur de Nouvelle-Calédonie et à son tour remplacé par le conseiller de l'Union française André Bougenot (novembre 1951). C'est néanmoins Félix Martine qui accomplira l'essentiel de la tâche, puisque les premiers étudiants ont pu être accueillis en octobre 1951.

Il est intéressant de s'attarder sur les membres du comité directeur du comité de propagande et du conseil d'administration. Il y a là une véritable photographie de la France d'Outre-mer mâtinée d'éducation nationale aux temps de la genèse d'un nouveau monde : celui de l'Union française. Le comité directeur du comité de propagande⁸ comprend : Paul Coste-Floret, ministre de la France d'Outre-mer, Yvon Delbos, ministre de l'éducation nationale, Carcassonne, directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Jean Sarrailh, recteur de l'académie de Paris, Félix Martine, Edwin Poilay, directeur général de la Banque d'Afrique occidentale. En sont également membres : Robert Delavignette, gouverneur des colonies, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'Outre-mer, G. Gaston, directeur général de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'Outre-mer, Louis Lorient, président de la section financière du Conseil d'État, Marie-Hélène Lefaucheur, conseiller de l'Union française. Le CA de la maison comprend outre les Martine, Sarrailh, Carcassonne, et Delavignette déjà cités Louis-Paul Aujoulat qui a été et sera sous-secrétaire et secrétaire d'État à la France d'Outre-mer, Raoul Dautry , ancien ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Marcel de Coppet, gouverneur général des colonies – gouverneur de Madagascar lors de l'insurrection de 1947 – , Pierre Donzelot, alors directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale , André Lirondelle alors délégué général auprès de la Cité universitaire, André Postel Vinay, directeur de la Caisse centrale de coopération économique, et, *last but not least*, le député Léopold Sedar Senghor, seul Africain dans cette pléiade d'administrateurs⁹. Il faut noter qu'éducation nationale et France d'Outre-mer ne coexistaient pas toujours en paix surtout en des temps où il s'agissait de construire en Afrique des structures scolaires et universitaires obéissant aux normes de l'éducation nationale, normes qui étaient parfois fort éloignées de celles de la France d'Outre-mer et de ses fonctionnaires improvisés enseignants. Le récit que fit le recteur Capelle, chargé de réorganiser l'enseignement dans les colonies d'Afrique sub-saharienne est à cet égard édifiant. Ses déboires avec les institutions de la France d'Outre-mer et un ministère qui accumulait les obstacles

⁸ AN-RP- 20090014/221 - Comité de propagande pour la création de la Maison de la France d'Outre-mer....

⁹ Ibid. – Liste des membres du Conseil d'administration.

sur sa route, peu-au-prou celle d'une plus grande égalité, le contraignirent à démissionner. Il reprit néanmoins quelques années plus tard le flambeau¹⁰.

Toujours est-il que le comité de propagande sous la houlette du gouverneur Martine réussit sans difficulté à rassembler les fonds nécessaires à la construction de la Maison de la France d'Outre-mer.

La somme des dons des territoires au 1^{er} novembre 1950 est la suivante¹¹ :

AOF : 150.000.000 ; AEF 14.000.000 ; Madagascar : 37.500.000 ; Océanie 1.937.000 ; Nouvelle-Calédonie 3.000.000 ; St-Pierre et Miquelon 800.000 ; Cameroun 12.000.000 soit un total de 223.737.000 francs

Les territoires se sont d'autre part engagés, à la même date, à verser : AEF 23.500.000 ; Nouvelle Calédonie 3.000.000 ; Océanie 1.063.000 ; St Pierre et Miquelon 700.000 soit un total de 31.263.000 francs

Sous le vocable « Territoires d'Outre-mer » sont regroupés des ensembles aux devenirs divers, mais qui sont tous alors, non plus colonies, mais « Territoires d'Outre-mer », de par la grâce de l'Union française et de la Constitution de septembre 1946.

Les fonds dégagés – que les donateurs soient privés ou institutionnels – permettent construction et aménagement de la Maison. Le 12 mars 1949 est signé un acte faisant donation à l'université de Paris de l'immeuble, mobilier et matériel à venir, dont la gestion et le financement seront assurés par une Fondation nommée Université de Paris – Maison de la France d'Outre-mer¹². La fondation a pour objet de « permettre aux divers États associés et territoires de la France d'Outre-mer d'associer leurs étudiants à l'œuvre de rapprochement moral entre les élites de la jeunesse de toute origine et de toute discipline que poursuit la Cité universitaire de Paris »¹³. Cela signifie une autonomie de la Maison par rapport à la Fondation nationale de la Cité universitaire, en quelque sorte une fondation dans la fondation. Et le 22 juin 1949, Paul Coste-Floret scelle la pierre qui contient le tube de plomb contenant lui-même l'acte de donation. La maison est construite et Martine s'occupe de son

¹⁰ Voir : Jean Capelle, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances*, Paris, Karthala, 1990.

¹¹ AN-RP – 20090014/221 – Paris, le 1^{er} décembre 1950. Lettre de M. le gouverneur Martine à Messieurs les membres du CA d'administration de la FOM. Objet : avancement des travaux.

¹² AN-RP – 20090014/221 - Convention portant donation à l'université de Paris et création de la Maison de la France d'Outre-mer.

¹³ Ibid.

aménagement : mobilier mais aussi décorations avec œuvres d'art et tapisseries. On peut toujours venir contempler aujourd'hui les murs de la grande salle de réception recouverts par des tapisseries d'Aubusson, sur des cartons du peintre Roger Bezombes – dont les œuvres étaient pour la plupart marquées au sceau de l'exotisme – et qui « évoquent la vie et le passé des TOM » en une manière naïvement mythique [photo2]. Furent également commandés deux bas-reliefs pour la façade, ainsi que deux statues de bronze grandeur nature et une statue de pierre. Trois fresques murales et deux tableaux complétèrent l'ensemble. La Maison disposait d'une bibliothèque – on n'a malheureusement pas retrouvé la liste des livres commandés – et d'une cafétéria.

La maison de la FOM put ainsi accueillir ses premiers occupants en octobre 1951. La sélection, sur dossier, en devait correspondre aux règlements généraux de la Cité internationale, c'est-à-dire niveau second cycle, âge ne dépassant pas 30 ans et jusqu'à 35 sur dérogation. Une clause était également incluse : « Toutefois, pour pouvoir faire plus sûrement à chaque pays sa part et classer les demandes des candidats dans un ordre conforme à la valeur de leurs études, nul en dehors des jeunes gens admis à suivre les cours d'une grande école de Paris, ne pourra en principe être accueilli à la présente fondation sans avoir fait un stage dans une université régionale »¹⁴. Cette clause ne sera pas toujours respectée.

C'était en fait le directeur qui acceptait le postulant avec l'aval du CA. La Maison comprenait 249 lits, avec chambres individuelles ou à deux lits ainsi que trois studios pour jeunes ménages, ce qui n'était guère superflu quand on sait que l'âge au mariage en Afrique sub-saharienne était plus précoce qu'en France, et que d'autre part les étudiant-e-s africain-e-s étaient généralement plus âgé-e-s que leurs homologues français. Elle avait une capacité maximum de 249 places. Ces places étaient réparties en fonction des financements obtenus des Territoires qui disposaient donc de « lits fondés » au *pro rata* des sommes investies.

AOF : 100 lits ; Madagascar : 57 ; Cameroun : 27 ; AEF : 15 ; Togo : 5 ; Nouvelle-Calédonie : 3 ; Océanie : 3 ; Haute-Volta : 1 ; établissements de l'Inde, Mauritanie, Soudan, Sénégal, Niger, Guinée, Moyen-Congo, Gabon et Saint-Pierre-et-Miquelon : 7 lits.

Enfin deux écoles, l'École nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM) et l'École nationale supérieure d'agriculture tropicale (ENSAT) bénéficiaient de 22 lits¹⁵.

¹⁴ AN-RP – 20090014/223 – Statuts.

¹⁵ AN-RP-20090014/222 – Note.....

Ces lits étaient donc réservés aux ressortissants des territoires ce qui n'excluait pas que ceux-ci puissent être logés dans d'autres maisons, ce qui était d'ailleurs déjà le cas. La Cité universitaire s'engageait de toutes façons à loger au moins autant d'étudiants originaires de la France d'Outre-mer qu'il y avait de lits à la Maison de la FOM, soit donc 249.

Le choix du directeur donna lieu à un intéressant débat au CA, avec lequel on retrouve le clivage France d'Outre-mer/éducation nationale. Le directeur était « nommé par le recteur du conseil de l'université sur la proposition du CA avec l'assentiment du Ministre de la France d'Outre-mer »¹⁶. Au CA le débat s'est donc engagé pour savoir si le directeur devait posséder plutôt une connaissance de l'Outre-mer ou plutôt être un universitaire. Senghor par exemple parla pour attirer l'attention « sur le fait que la tâche du futur directeur sera très délicate surtout sur le plan psychologique. Les étudiants sont jeunes, ils sont turbulents et la plupart viennent de l'Outre-mer et celle-ci traverse une crise de croissance ». Il considérait que l'expérience coloniale pouvait aussi bien servir que desservir le futur directeur mais qu'il devait absolument être un universitaire. Le recteur Sarrailh abonda en ce sens en expliquant : « j'ai l'impression que les étudiants de la France d'Outre-mer, quand ils ne sont pas sous la direction d'un universitaire ou d'un ancien universitaire se figurent qu'ils ont toujours devant eux un fonctionnaire qui touche à la police. »¹⁷

L'heureux élu sera G. Gaston¹⁸, directeur général de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'Outre-mer. L'Outre-mer a donc pris le pas sur l'éducation nationale. Gaston avait été directeur de l'enseignement en Tunisie.

Et la Maison se remplit donc. De 1951 à la fin des années 70, elle allait vivre de multiples péripéties, liées aux contestations des résidents et à la fin de l'Empire français d'Afrique, aux indépendances africaines. Si l'année 60 est celle des indépendances, elle ne signifie pas de changement immédiat et brusque dans nombre de domaines. A la Maison de l'Afrique, les lits fondés par les Territoires sont désormais ceux des États (Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Saint-Pierre-et-Miquelon exceptés), et les résidents revendiquent en 1968 d'avoir un directeur africain, dont l'autorité sera tout autant contestée que celle de son prédécesseur français. Mais cela ne va pas durer et la Cité va reprendre en main la maison, changer les statuts et lui faire perdre son autonomie, tout en restreignant de plus en plus le rôle des États et ambassades africaines. La volonté de « brassage » peu affirmé au début devient aussi de plus en plus nette, même si les faits restent bien en-deçà des vœux exprimés.

¹⁶ AN-RP – 20090014/223 – Statuts.

¹⁷ AN-RP-20090014/227/1 – Conseil d'administration du 10 avril 1951.

¹⁸ On n'a pas réussi à retrouver le prénom de Gaston toujours désigné par une initiale.

Contestations

Les premières contestations interviennent très tôt après la création de la maison. L'année 1953 voit croître l'opposition au directeur et ce en fonction de deux éléments¹⁹. Le premier est la contestation de la légitimité du comité de résidents qui serait sous la tutelle du directeur Gaston ; le second motif d'opposition est l'exclusion d'un résident pour cause de visite féminine indue. Les deux « causes » vont bientôt être associées dans les revendications, et l'agitation s'amplifie à la Maison de la FOM d'autant plus qu'elle se greffe sur des manifestations déjà existantes au Pavillon de l'Arménie. Une Assemblée Générale est improvisée lors d'une séance de ciné-club, le 13 mars, manifestation qui conduit le directeur à expulser les meneurs : Charles Carrère, Bounaima Nourou, Papa Gallo Thiam, Babacar Niang. Une nouvelle AG, le 23 mars, décide la cessation de toutes les activités de la maison, la grève des loyers et de la cafétéria²⁰. Une manifestation de soutien aux résidents de la maison de la FOM réunit 4 à 500 étudiants, le Parti communiste soutient aussi l'action dans les colonnes de *l'Humanité*, d'autant plus que Papa Gallo Thiam est champion de France de saut en hauteur, et un tract des étudiants communistes s'offusque :

« En effet, dès la fin de l'année dernière des actes d'arbitraire ont été commis par Messieurs GASTON et MASSON directeurs de la FOM et de l'Indochine – pavillons coloniaux – seuls coiffés de comités de surveillance comprenant des parlementaires des personnalités de l'administration coloniale des capitalistes d'Outre-mer, comités destinés à faire un choix politique parmi les résidents. »²¹

Finalement, après tractations et interventions diverses, le directeur cède sur toute la ligne. C'est la réintégration des exclus – qui n'avaient d'ailleurs jamais quitté les lieux. Un nouveau comité de résidents est élu dont le bureau est justement composé par les contestataires et la vie reprend son cours ordinaire. Ceci dit, ce premier mouvement est important parce qu'il annonce déjà formes d'action et revendications ultérieures. Les étudiants africains s'élèvent contre l'arbitraire et contre un mode de gouvernance spécifique aux pavillons coloniaux. La question des visites féminines n'est pas *a priori* très politique mais si on songe que c'est, quinze ans plus tard, la question de la mixité des dortoirs universitaires qui va être au fondement du 22 mars à Nanterre, on peut considérer que cette question est tout sauf insignifiante : le privé n'est-il pas politique ? Quant aux modes d'action, grèves des loyers et boycott de la cafétéria, ils seront abondamment utilisés par la suite.

¹⁹ AN-RP-20090014/239

²⁰ Ibid. Note sur la manifestation du 23 mars.

²¹ AN-RP- 20090014/239

Une nouvelle affaire advient, deux ans plus tard, qui met l'accent sur d'autres aspects de la vie des étudiants d'Outre-mer. Il s'agit, en décembre 1955, d'une question de restaurant à la Cité. Les résidents de la Maison de la FOM demandent que le restaurant du Parc Ouest de la Cité soit accessible aux étudiants de la FOM²², que ceux-ci soient ou non résidents, et, en conséquence, refusent de présenter leur carte à l'entrée. Le restaurant est alors fermé par le recteur Marchaud, président de la Fondation nationale. Une commission des revendications pour le restaurant de la FOM se met en place qui comprend, outre les délégués de la Maison de la FOM, les représentants de l'Association des étudiants d'origine malgache (AEOM)²³ et de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF)²⁴. L'affaire s'envenime, un comité des pavillons s'oppose à ce qui serait un privilège accordé à la France d'Outre-mer, le président de l'Association internationale des résidents de la Cité universitaire de Paris (AIRCUP), Jean Charlot, écrit à Senghor pour lui demander d'intervenir dans le sens d'un assouplissement des contrôles à l'entrée et ce pour, dit-il, ne pas envenimer une affaire qui pourrait susciter des réactions racistes face au « racisme » des étudiants d'Outre-mer²⁵. On ne sait si Senghor intervint mais c'est tout-à-fait possible quand on connaît le souci que le futur président du Sénégal avait de l'enseignement et éducation. En 1958, c'est le sénateur du Gabon Durand-Réville, par ailleurs membre du CA de la maison de la FOM, qui écrit au Ministre François Poncet pour dénoncer la « discrimination anti-blanche » faite à l'entrée du restaurant²⁶. Ce qui semblerait dire que les étudiants africains ont peu ou prou obtenu gain de cause.

²² AN-RP-20090014/239 – CommuniquéAux résidents du Parc Ouest sous forme de lettre ouverte à l'AIRCUP.

²³ Sur l'AEOM jusqu'en 1960 voir : Faranirina Rajaonah, « Etre étudiant en métropole à l'avènement de l'indépendance : l'association des étudiants d'origine malgache de 1947 à 1960 », *Afrika Zamani*, n°s 13 et 14, 2005-2006, p.1-22

²⁴ Sur la FEANF, il existe plusieurs histoires écrites par d'anciens membres et/ou présidents de l'association : Charles Diané, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris, Chaka, 1971 ; Amady Aly Dieng, *Les premiers pas de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France. De l'union française à Bandung (1950-1955)*, Paris, L'Harmattan, 2003 et Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la FEANF. De Bandung aux indépendances*, Paris, L'Harmattan, 2009 ; Sékou Traoré, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, Paris, L'Harmattan, 1985. On peut aussi consulter Françoise Blum,, « L'indépendance sera révolutionnaire ou ne sera pas : étudiants africains en France contre l'ordre colonial », *Cahiers d'histoire : revue d'histoire critique*, n°126, janvier-mars 2015, pp. 119-138 ; sur la FEANF après 1960 : Françoise Blum, Ce que les indépendances firent à la FEANF : des étudiants en diaspora face à leurs États dans : Françoise Blum, Pierre Guidi et Ophélie Rillon (Dir.), *Étudiants africains en mouvements : contribution à une histoire des années 68*, Publications de la Sorbonne, 2016.

²⁵ AN-RP- 20090014/239 – Lettre du 28 novembre 1955.

²⁶ AN-RP-20090014/239 – Lettre du 4 janvier 1958, Durand-Réville au Ministre de l'éducation nationale François-Poncet.

Au-delà de la Cité universitaire, ces débuts des années 50 sont celles où les étudiants africains en France s'organisent et politisent très vite leurs revendications. Leur nombre connaît un accroissement très rapide au cours des années 50 qui ne fera que s'accroître ensuite²⁷, sans que la rupture des indépendances en soit une, au contraire. Solitude, dépaysement, problèmes spécifiques en matière de logement ou équipements divers les conduisent rapidement à s'organiser au sein de deux associations : l'Association des étudiants d'origine malgache (AEOM) pour les Malgaches, la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) pour les autres Africains. L'une comme l'autre, d'abord très corporatistes dans leurs premières années d'existence se radicalisent et sont à l'avant-garde dans la revendication d'indépendance totale et sans condition. L'état-major de la FEANF, modéré dans les trois premières années, infléchit ses positions dans un sens marxiste et révolutionnaire. Une forte proportion de ses membres sont liés au Parti communiste dont ils appartiennent au « Groupe de langues ». Les résidents africains de la cité sont rattachés à la section des provinces de France dont le siège est à la Maison du même nom. Les montées en revendication à la maison de la FOM correspondent en fait à une montée en revendications bien plus générale des étudiants africains, et à leur opposition à toute forme de réformisme, comme à toute forme de paternalisme colonial. Nous n'avons pas la liste des adhérents de la FEANF mais si l'on considère le seul comité exécutif, c'est-à-dire son organe directeur, on y trouve de nombreuses personnes ayant séjourné à la cité : Abdoul Bâ, Babacar Niang, Ousmane Camara, Amady Aly Dieng, Mamadou Barry, Louis Koffi Amega, Bassirou Barry, Assane Bâ, Habib Thiam, Cheikh Bâ, Magatte Thiam, Mamadou Sarr, Emmanuel Ngassa, El Caba Touré, Jean-Jacques Ekindi²⁸ etc, et quelques autres simples militants comme le futur président Abdou Diouf. Le guinéen Charles Diané raconte dans son histoire de la FEANF comment il a mené en 1959, à la maison de la FOM, une grande grève des loyers qui a duré six mois²⁹, et ce dans le but de protester contre une augmentation.

D'une certaine façon la FEANF s'est toujours considérée comme chez elle à la Maison de la FOM, de même que dans l'autre haut lieu des étudiants africains à Paris : le 69 boulevard Poniatski

²⁷ En 1949, il y aurait 500 étudiants et élèves africains boursiers et environ 500 non-boursiers selon le rapport de l'administrateur Monod. En 1950, le chiffre donné dans le rapport Monod a déjà doublé puisque élèves et étudiants sont alors un peu plus de 2 000. Ils sont 4 000 (dont 1 320 boursiers) en 1952-1953, 6000 en 1958 (dont 2634 boursiers), 8 000 en 1960 (17 % de filles et 13 % d'étudiants mariés, 44 % de boursiers).

²⁸ Sur les trajectoires de ces étudiants voir : Françoise Blum, *Trajectoires militantes et (re)conversions : à propos de la FEANF* : que sont-ils/elles devenues, Mémoire HDR, 2016. La plupart eurent des trajectoires ultérieures d'excellence qui les menèrent aux plus hautes fonctions politiques et/ou administratives.

²⁹ Charles Diané, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, op. cit., p. 158-159. Charles Diané ne précise pas la date mais cette grève se situe après la création du PAI et avant les indépendances. Il est probable que ce soit en 1959.

(« Ponia »), immeuble appartenant aux États d’Afrique de l’Ouest. Ces deux lieux sont les « maisons africaines » de Paris plus encore que les foyers dont le caractère national ne sied pas forcément à des jeunes gens et jeunes filles qui se veulent panafricains. L’ancien président de la FEANF Ousmane Camara a fait de la Maison de la FOM comme de « Ponia » une description fort pittoresque qui corrobore quelque peu les propos des directeurs, tout en n’en ayant pas, bien entendu, la coloration indignée :

La chambre 238 que je partage ensuite avec Amady Aly Dieng deviendra un véritable lieu de pèlerinage des anciens étudiants parce qu’elle a été non seulement un dortoir pour étudiants « clandestins » (parmi lesquels Papa Gallo Thiam³⁰, champion de France de saut en hauteur de l’époque, élève en formation à l’école des Arts et métiers, qui aménage avec son chevalet et Birane Wane, que les événements de mai 1958 ont transformé en “ réfugié ”) mais également dans la journée, un club où se côtoient dans un joyeux désordre , Henri Lopès, Abdou Diouf, Amady Aly Dieng, Raymond Charlier et son épouse Tatiana, Roland Depret, tous trois amis de Papa Gallo Thiam³¹. Quand, l’année suivante, en 1959, je bénéficie d’une chambre individuelle, c’est Abdou Diouf qui prend ma place dans la chambre 238 et perpétue “ la tradition ”.

Le pavillon de la FOM, la maison de l’AOF boulevard Poniatowski dans le 12^e arrondissement et la résidence universitaire Jean Zay d’Antony forment le triangle de ce qui pourrait s’appeler “ Little Senegal ”. Au côté des étudiants régulièrement attributaires de chambres, évolue une armée de clandestins aux occupations plus ou moins avouables. Au sous-sol de la FOM un restaurant clandestin sénégalais sert un “ tiébou dieune ” et un “ mafé ” qui n’ont rien à envier à leurs homologues préparés au Sénégal.³²

Et Charles Diané décrit une forme de partition :

De fait la Cité internationale et le pavillon de la France d’Outre-mer du 47 boulevard Jourdan sont devenus pratiquement le point de chute de tous ceux qui, ayant achevé le premier cycle universitaire à Dakar sont automatiquement orientés sur la France. A l’opposé et de l’autre côté de la petite ceinture parisienne, la maison d’Afrique du boulevard Poniatowski, à la porte Dorée est le domaine des durs du mouvement, de ceux qui sont de toutes les pétitions, de toutes les manifestations de toutes les marches. C’est aussi le véritable fief du PAI³³. Ici, le titre de gloire c’est l’expérience acquise dans les batailles du quartier latin ; là-bas, au boulevard Jourdan, on s’installe avec les auréoles acquises sur le terrain, en Afrique même³⁴.

Après 1960, et donc les indépendances, les incidents, manifestations et mouvements de tout genre continuent, et montent en intensité puisque l’on constate à plusieurs reprises des faits d’occupation et de séquestration du personnel. Les stratégies de lutte sont donc plus radicales, ce qui correspond à une évolution générale des mouvements sociaux dont l’occupation de locaux (usines, lycées,

³⁰ Papa Gallo Thiam, on l’a vu, a été résidant mais si l’on en croit donc Ousmane Camara il serait plus ou moins resté à la Cité en clandestin.

³¹ Et membres du PCF.

³² Ousmane Camara, *Mémoires d’un juge africain : itinéraire d’un homme libre*, Paris, Karthala, p.43-44

³³ Le Parti africain de l’indépendance (PAI) est un parti marxiste, fondé à Thiès (Sénégal) en 1957 par l’étudiant Majhemout Diop. L’état-major de la FEANF est majoritairement PAI.

³⁴ Charles Diané, *ibid.*, p. 156

bureaux etc) devient dans les années 60 une pratique récurrente pour culminer en 1968. En cela, les étudiants africains suivent donc le (dés)-ordre général. En 1962 par exemple, les résidents déclarent la guerre au nouveau directeur J.V. de Pémille, qui a pris ses fonctions en novembre 1961, et formulent toute une série de revendications jugées inacceptables, dont la cogestion. A la tête du mouvement, il y a des hommes de la FEANF, cités plus haut, Magatte Thiam, Mamadou Sarr, etc³⁵. Grève de loyers, occupation des locaux, intervention de la police tels sont les trois termes qui deviennent d'ailleurs usuels dans les années 60 et 70. C'est à partir de ce mouvement de 1962 que la Résidence fermera ses portes l'été. Les indépendances n'ont pas grand'chose à voir dans les modes d'action des étudiants mais elles induisent néanmoins d'autres effets. Les ambassades prennent le parti des résidents contre la direction³⁶, réclamant des comptes alors même que les différents pays prennent des mesures de rétorsion contre leurs étudiants en France, et ce d'autant plus quand ceux-ci vont, à partir de 1967, occuper systématiquement leurs ambassades³⁷. Mais les États considèrent incontestablement que c'est à eux qu'appartient la police d'une Maison où ils ont des « lits fondés », et non à la direction. La solidarité nationale joue alors qu'elle ne joue plus quand il s'agit d'enlever sa bourse à un étudiant trop contestataire. Dans le cas de la cité, les ambassades prennent donc plutôt le parti de leurs étudiants qui, par ailleurs, ne se privent pas de les solliciter³⁸, alors même qu'ils contestent aux pouvoirs en place en Afrique toute légitimité. Pour en revenir aux événements de 1962, et suite à l'intervention de la police, les résidents sont expulsés et la maison fermée pour l'été.

C'est en 1968, ce qui n'a rien d'étonnant, que les résidents de la Maison de la FOM obtiendront certaines satisfactions contre une administration « néo-coloniale » : une participation à la gestion, une nouvelle dénomination – Maison d'Afrique – pour leur résidence et un directeur africain : le dahoméen Damien Agboton. Mais leur satisfaction sera de courte durée :

« A bas l'administration néocoloniale de la Maison d'Afrique »

³⁵ AN-RP- 20090014/239 – Incidents d'août 1962.

³⁶ Par exemple AN-RP – 20090014/239 – Lettre du 17 août 1962 de l'ambassadeur de Madagascar au directeur « persuadé que de tels incidents auraient pu être évités.... » ou Lettre du 8 mai 1974 : l'ambassadeur du Sénégal demande la réintégration d'un étudiant expulsé. A la suite de cette lettre, Maurice Valigny en appellera à Senghor contre l'ambassade (Lettre 24 Mai 1974)

³⁷ Voir à ce sujet : Françoise Blum, Ce que les indépendances firent à la FEANF, art. cit.

³⁸ Par exemple : AN-RP- 20090014 - Lettre du Comité des résidents de la FOM, samedi 4 août 1962, A leurs excellences.....

Le 16 mai 1968, après des années d'administration de type foncièrement colonial et réactionnaire de la Maison alors des états et pays d'Outre-mer, les résidents et étudiants africains aidés de leurs camarades de la Cité jetaient bas le directeur colonialiste et sa clique et exigeait pour la Maison un statut nouveau correspondant à la réalité de la Maison. Entre autre, les étudiants et les résidents africains un statut (sic) marquant plus la participation des étudiants dans la gestion de leur Maison. ; la représentativité plus réelle de ceux qui finançaient la gestion de la Maison : c'est ainsi qu'ils exigèrent leur participation paritaire à tous les niveaux, juste et y compris dans le conseil d'administration et demandèrent une représentation plus marquée des États au niveau du Conseil d'administration qui était entièrement entre les mains des colonialistes français. Après des longues négociations avec l'administration, compte tenu de la nature néo-coloniale des États africains, les étudiants ne purent obtenir que le changement de nom de la Maison qui devint « Maison d'Afrique ». La présence d'un directeur africain, la cogestion est absolument bidon ; en effet dans la cogestion que nous proposait l'administration, le directeur ne pouvait jamais être mis en minorité car en cas de conflit avec le directeur et les autres c'est le conseil d'administration qui tranche lequel renferme : 6 résidents sur 27 membres et en plus en cas de partage des voix, le directeur président du comité de gestion tranche en dernier ressort. C'était en fait dans le domaine de la gestion de la Maison un simulacre de changement de pot sans changement de contenu. C'est pourquoi le CA conscient de sa mission et après décision d'une assemblée générale des résidents décida de ne pas cogérer. Le nouveau directeur d'origine africaine n'était autre qu'un produit de l'administration coloniale et de la réaction française, d'esprit et de pratique réactionnaires car caractérisé par une incapacité et une ignorance évidentes dans la gestion de la Maison.

Et le futur directeur Valigny décrit ainsi la situation :

« Réputée ingouvernable, anarchique et sale, c'est là qu'un des derniers directeurs français, Monsieur de Pémille, ne dut son salut, en mai 68 qu'à la prudente retraite qu'il opéra. Les autorités françaises crurent alors agir avec sagesse en donnant à ces jeunes noirs échauffés et insurgés un directeur noir, le Docteur Agboton, Dahoméen. Après l'euphorie de son intronisation, des jours plus difficiles survinrent qui, après pugilats, rixes, coups et blessures, s'achevèrent par l'éviction du directeur par voie d'autorité rectorale..... »³⁹

Incompétence et ignorance on ne sait mais le dahoméen Damien Agboton eut en effet bien du mal à gérer une maison en guerre permanente contre lui. Les problèmes qui se sont posés à lui, de 1968 à 1972, sont de divers ordres : difficulté à obtenir des États africains le versement des sommes dues ; difficultés pour obtenir des résidents le paiement des redevances ; mauvaise gestion d'un agent comptable auquel il réclame des explications – malversations ou négligences, on ne sait⁴⁰. L'agent comptable en question avait d'ailleurs, semble-t-il, été choisi par Damien Agboton sans suivre les règles de la Cité, c'est-à-dire la validation par le CA⁴¹. Il est probable que l'année 1968 permettait bien des irrégularités ; opposition permanente des résidents qui critiquent son autoritarisme et sa mauvaise gestion. Le 10 Octobre 1969, les résidents rédigent une motion où ils dénoncent l'administration « népotique et régionaliste »⁴² et l'état matériel désastreux de la Maison. Ils rappellent leurs revendications non satisfaites de 68 et annoncent en conséquence leur volonté

³⁹ AN-RP- 20090014/229 – A propos d'un essai de reconstruction.

⁴⁰ AN-RP-20090014 – Affaire Amégan, 1969-1971.

⁴¹ Ibid. – Lettre du 19 mars 1971 de Marthelot à Agboton,

⁴² AN-RP-20090014/239- Motion des résidents de la Maison d'Afrique du 10/10/1969

d'occuper les locaux administratifs. Quelques jours plus tard, Damien Agboton fait part à Pierre Marthelot, délégué général de la Cité universitaire de l'hostilité à laquelle il se heurte, de même que des actions coup de poing menées par les résidents : un « commando d'individus » s'est emparé des dossiers d'admission dans son bureau le 22 octobre. Les membres du commando ont menacé le soir de briser les vitres de son appartement⁴³. Ce n'était pas les premières menaces qu'il recevait et on peut citer une lettre, plutôt anecdotique par ailleurs, qui lui fut adressée le 14 février 1970 : « Monsieur le Directeur, Vous avez juré de me perdre. Mais moi aussi, vous me le permettez, je vous jure de vous perdre. "Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années"(Corneille). Je vous honore de tout ce que vous organisez mais permettez-moi de vous dire tout haut que ce n'est pas là le vrai chemin. Toujours contre vous. Shachac Oyabisi ».

Reprise en main

Les courriers adressés par Marthelot à Agboton sont généralement peu amènes, et peu susceptibles de donner confiance à ce dernier sur la suite des événements. La situation va pourrir jusqu'en 1972, année où la Cité, en la personne de son délégué général, prend les choses en main. En avril 1972, Agboton est licencié, ce qui ne l'empêchera pas de continuer à prendre certaines mesures pour « mettre à l'abri » l'argent des États africains. Après avoir écrit aux mauvais payeurs des lettres de réclamation demandant urgemment les sommes dues⁴⁴, étant donné les menaces qui pèsent sur la Résidence, c'est-à-dire la perte d'autonomie et le rattachement à la Fondation nationale, il envoie le 14 avril 1972 une missive à toutes les ambassades des pays détenteurs de lit en leur disant qu'il a ouvert un compte en son nom propre pour mettre à l'abri l'argent des États : c'est donc sur ce compte que ceux-ci doivent verser leurs dûs⁴⁵. Certains le feront effectivement, telle la Côte d'Ivoire⁴⁶. Agboton a parfaitement compris ce qui se passait. On est au croisement de diverses conjonctures : la très mauvaise tenue de la maison de la FOM qui est en grave déficit et dans un état matériel catastrophique – aux dires mêmes des étudiants ; les définitions en cours d'une politique de coopération destinée à se substituer aux modes de relation inter-étatiques institués par la Communauté franco-africaine, qui avait remplacé en 1958 l'Union française⁴⁷ ; les reprises en main

⁴³ AN-RP-200090014 – Lettre du 23 octobre 1969 d'Agboton à Pierre Marthelot.

⁴⁴ Lettres datées du 29 mars 1972. AN-RP-20090014/227/1

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Le « Oui » au referendum de septembre 1958 signifiait pour les territoires africains l'adhésion à la Communauté. Le « Non » signifiait l'indépendance immédiate. Seule la Guinée vota Non. Mais la Communauté

post-68 avec une réforme générale de la Cité universitaire visant la dépolitisation, le rattachement plus général des maisons à la fondation nationale et, partant, la francisation de la Cité, c'est-à-dire le remplacement des directeurs de maisons étrangers par des Français : en 1973, certains directeurs dénoncent d'ailleurs dans une lettre ouverte la réforme de la Cité universitaire et un véritable « pogrom » contre les étrangers⁴⁸ ; et bientôt une fermeture des frontières pour des ressortissants africains qui avaient jusqu'alors pu circuler librement d'un espace à un autre sans autre formalité que la possession d'une carte d'identité⁴⁹. Ce régime prend fin avec la révision générale, au mitan des années 70, des accords de coopération et conventions d'établissement conclus entre la France et ses anciennes colonies sub-sahariennes. La politique du pré-carré cède peu ou prou devant une politique de coopération qui aspire à couvrir d'autres domaines.

Toujours est-il que la Maison de la FOM, devenue plus ou moins officiellement après 1968 Maison de l'Afrique, va être reprise en main par le délégué général de la Cité, Pierre Marthelot. Agboton est mis à la porte, on l'a vu, apparemment non sans mal. Les résidents-occupants de la Maison sont expulsés par les CRS le 7 août 1972, et la maison fermée jusqu'à une date indéterminée. Un administrateur judiciaire est nommé chargé de liquider le passif de la Maison, non sans mal également car Agboton n'aurait pas eu une gestion rigoureuse et n'aurait pu rendre l'ensemble des documents y afférant⁵⁰. Un chargé de mission, qui devient ensuite directeur, est nommé pour remettre les lieux en état : il s'agit du gaulliste de gauche et directeur de l'Association culturelle et sportive des étudiants malgaches et africains (ACSEMA)⁵¹ Maurice Valigny. Les statuts sont révisés et un avenant ajouté à l'acte de donation.

Maurice Valigny décrit les lieux tels qu'il les a trouvés à sa prise de fonction :

n'exista jamais vraiment. Elle resta en place via les accords de coopération et diverses conventions signées entre les États africains et la France.

⁴⁸ AN-RP- 20090014/227/2 et AN-RP- 20090014/239. Paris, le 15 Octobre 1973. Lettre de démission de deux représentants des directeurs [Rogado Dias et Arpiarian] suite à la réforme sans avertissement et discussion des statuts...

⁴⁹ Il y avait aussi liberté d'établissement et de travail du fait des conventions signées. Elles ne l'avaient pas été par tous les partenaires africains de la France mais le gouvernement français, et en particulier le secrétariat aux affaires africaines de l'Élysée ne souhaitait pas faire de distinction entre les différents pays. Cette liberté de circulation et d'établissement était évidemment réciproque, sauvegardant ainsi les intérêts français en Afrique.

⁵⁰ AN-RP – A Monsieur le Président du Tribunal de Grande instance de Paris, l'administrateur judiciaire près le tribunal de grande instance de Paris, Henri Gondre.....

⁵¹ L' ACSEMA était une des associations mises en place pour la bonne intégration des étudiants africains mais aussi pour concurrencer l'influence de la FEANF.

Un ghetto sale et malodorant , envahi par une vermine largement différenciée, des installations modernes.....en 1951, déjà marquées à l'époque par une conception de prestige plus que de confort, prématurément vieilles par l'absence de tout entretien. Des sanitaires rares et en un état incroyable, des locaux sombres, crasseux et affectés contre tout bon sens, des lacunes étonnantes. A titre d'exemple, dans ce bâtiment aux énormes blocs de pierre appareillés avec recherche, aux parquets luxueux, le personnel n'a pas le moindre WC à sa disposition....Les douches des filles n'ont pas de porte, les matelas sont en partie crevés, les lavabos sont descellés, les installations électriques riches en court-circuits. Croyez-bien que j'en passe. Ajoutez à cela, après l'éviction d'août, l'existence courte mais très dévastatrice d'une micro-société anarchique, plus ou moins influencée par un curieux comité dit « d'action », auquel le dernier représentant de l'autorité légale a remis ses clefs..... »⁵².

...la visite des chambres donne de l'état d'esprit des locataires une idée bien précise. Il s'agissait de l'occupation d'une sorte de forteresse que l'on organisait au mieux pour y durer et pour y résister. Aux murs, des slogans, des cartes, des tracts, des sortes de dioramas souvent malhabiles et curieusement primaires. De la FEANF, la jarre aux cent trous⁵³, bouchés par des mains associées avec, accolé comme instrument de progrès et de civilisation, un magnifique pistolet-mitrailleur.⁵⁴.

La remise en état, grâce notamment à des crédits du ministère de l'éducation nationale va durer jusqu'au 4 octobre 1973, date à laquelle la maison peut de nouveau accepter ses premiers résidents, triés sur le volet. Entretemps des contacts ont été pris avec les ambassades des pays détenteurs de lits fondés⁵⁵. Le fait notoire introduit dans un avenant à l'acte de donation⁵⁶ est la création d'un comité consultatif où sont désormais cantonnés les représentants des ambassades. On n'a d'ailleurs trouvé aucune trace de réunion de ce comité après septembre 1975, ce qui laisse à penser qu'il est tombé en sommeil et que la réforme a porté les fruits auxquels aspiraient les administrateurs de la Cité, c'est-à-dire la mise à l'écart des États, et la fin de leur pouvoir sur la maison. Ce n'est pas un fait isolé. L'évolution avait été la même au sein de l'OEOM devenu OCAU où les représentants des nouveaux pays avaient été exclus du Conseil d'administration et donc de la gestion des dossiers de leurs étudiants. Plus important peut-être encore est le rôle dévolu désormais au Fonds d'Aide à la

⁵² AN-RP- 20090014/227/1 – Conseil d'administration du 20/3/1973. Extraits de l'intervention de Mr. Valigny.

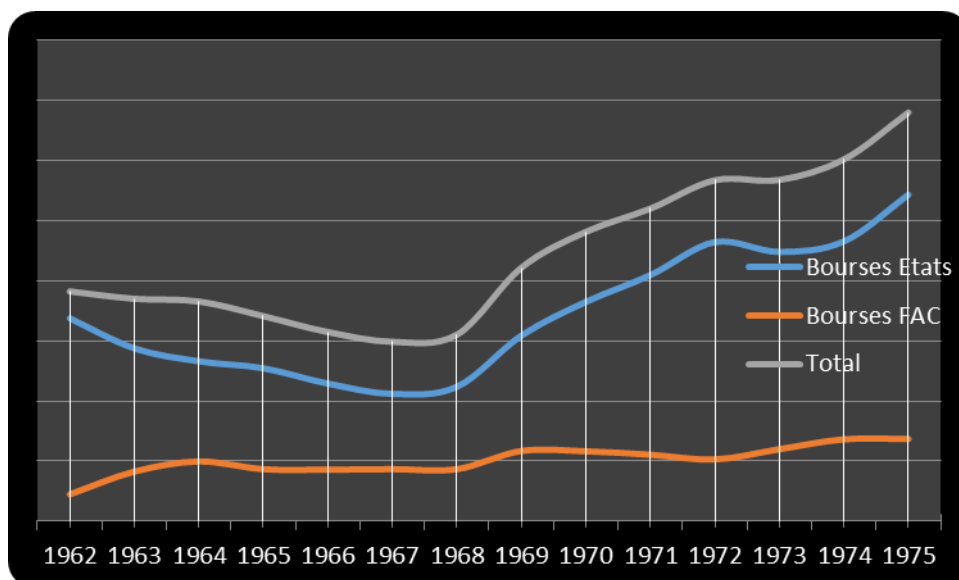
⁵³ La jarre aux cent trous, emblème du roi Ghezo du Dahomey était devenu l'emblème de la FEANF. L'accompagnait la maxime suivante : « Si tous les fils du royaume venaient par leurs mains rassemblés boucher les trous de la jarre percée, le royaume serait sauvé »

⁵⁴ AN-RP- 20090014/223 – Lettre du chargé de mission Valigny à Pierre Marthelot, 4 septembre 1972.

⁵⁵ AN-RP-20090014/227/1 – Conseil d'Administration du 21 juin 1973

⁵⁶ AN-RP – 20090014/223 - 20 septembre 1972 : projet d'avenant à l'acte de donation à l'université de Paris par la Maison de la France d'Outre-mer devenue Maison d'Afrique. « Est en outre constitué un comité de consultation et d'orientation comprenant, outre les membres du Conseil d'administration les représentants des États ou Territoires fondateurs de lits à la Maison d'Afrique. Le comité consultatif et d'orientation est tenu informé de la marche de la maison et est habilité à présenter des vœux et suggestions à propos de son fonctionnement. Il se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du CA »«

Coopération (FAC)⁵⁷. En échange de ses subventions le FAC va avoir désormais des lits réservés pour ses propres boursiers, c'est-à-dire les boursiers du gouvernement français, au détriment des boursiers nationaux alors même qu'on assiste à une croissance exponentielle des bourses délivrées par les États et à une diminution non moins exponentielle des bourses FAC.



Statistiques OCAU⁵⁸

La situation est la suivante à la rentrée 1974 (30 janvier)⁵⁹ :

230 résidents ; 22 ne sont pas de nationalité africaine ; 34 nationalités

101 boursiers FAC (83 garçons, 8 filles, 5 couples)

113 boursiers nationaux (97 garçons, 8 filles, 4 couples)

Divers : étudiants admis sur contingent français 8

Etudiants admis hors contingent 8

On peut noter deux choses, si l'on considère ces chiffres. D'une part, il faut garder à l'esprit qu'ils sont très faibles : en 1967/1968, les étudiants originaires d'Afrique sub-saharienne ne représentaient que 3,65% de l'ensemble des étudiants logés à la Cité. En 1973/1974, ils en représentent 5,68% et en

⁵⁷ Le FAC est né en 1959. Il prend la place du FIDES pour aider à financer des projets dans le cadre d'accords de coopération.

⁵⁸ Courbe construite à partir de : AN - OCAU Dossier 19780596/46 (Gestion)

⁵⁹ AN-RP- CA 6 février 1974 – Annexe2

1977/1978 6,40%. Dans ces chiffres sont compris les étudiants originaires d'Afrique anglophone ou lusophone qui n'ont pas droit de cité à la Maison d'Afrique, mais dont le nombre augmente plus vite durant les années soixante-dix que celui des francophones.⁶⁰

D'autre part, il y a très peu de filles. Leur pourcentage est plus faible que sur l'ensemble de la Cité. Cela s'explique par le retard considérable pris dans l'éducation des filles durant la période coloniale, retard que les nouveaux États s'efforcent de combler.

Ce sont donc là des caractéristiques de la population de la FOM : très minoritaire et très masculine. Aucun chiffre suffisamment global ne nous permet d'établir des spécificités disciplinaires, en admettant qu'il y en ait⁶¹.

Toujours est-il que la part des boursiers FAC ne va faire que croître au détriment de celle des boursiers nationaux. Dès juin 1974, le Ministère de la coopération, suite à de nouveaux incidents dans la Maison étudie le projet de n'y plus loger que des boursiers FAC⁶².

A la rentrée 1974-1975, le FAC bénéficie déjà de 170 lits et les demandes des ambassades ne peuvent être satisfaites, bien que les mauvais payeurs aient été relancés et les comptes épurés. On fait d'ailleurs savoir aux ambassades qu'il y a possibilité de loger leurs boursiers dans d'autres maisons en passant des conventions⁶³. C'est maintenant une commission qui décide des admissions et il sera désormais nécessaire de fournir un certificat de pré-inscription dans un établissement supérieur pour postuler à la Cité⁶⁴. La volonté de brassage est fortement affirmée même si la réalité n'est pas à la

⁶⁰ AN - OCAU Dossier 19780596/46 (Gestion)

⁶¹ Sur l'ensemble des étudiants africains en France durant ces années 60-70, les spécificités disciplinaires (c'est-à-dire les différences disciplinaires par rapport aux étudiants français) tendent à disparaître. Pour ce qui concerne le genre, il n'y a en 1960 que 17% de filles parmi les étudiants africains du supérieur.

⁶² AN-RP-20090014/229 – Paris, 14 juin 1974, Lettre du Ministre de la coopération au directeur de l'OCAU.

⁶³ AN-RP-20090014 :229 - Paris, le 5 septembre 1974, Lettre de Pierre Marthelot à l'ambassadeur de Haute-Volta

⁶⁴ C'est aussi, désormais, auprès du ministère de la coopération, par le canal de l'OCAU que doivent être faites les demandes d'inscription en université. AN-RP- 20090014/229 – Procès-verbal de la réunion du CA du 5 février 1975. Il faut fournir les pièces suivantes pour l'inscription à la cité universitaire : Fiche de demande de réadmission ; Résultats des deux dernières années universitaires ; Certificat d'inscription ou de pré-inscription

hauteur des espérances des administrateurs. En 1977 encore, le pavillon de Tunisie et la Résidence Lucien Paye sont bons derniers en matière de brassage avec un taux de 17%. On a d'ailleurs pris prétexte de la nécessité du brassage pour augmenter les redevances, et les mettre ainsi au même tarif que dans les autres maisons. On justifie également l'augmentation par la volonté de ne plus donner une « allure d'assistés » aux résidents africains⁶⁵.

EN 1973, les redevances passent pour les chambres individuelles de 190 à 250 francs et pour les chambres doubles de 160 à 195 francs par lit :

Il est également décidé de prélever les loyers impayés directement sur les bourses des étudiants, ce que leur gestion par l'OCAU rend aisé.

Et *last but not least*, la maison est renommée, sur proposition de Pierre Marthelot, Résidence Lucien Paye, du nom de l'ancien recteur Lucien Paye, ancien ministre de l'éducation nationale et diplomate ayant été en poste au Maghreb et au Sénégal. Pierre Marthelot lui-même avait eu une carrière universitaire tunisienne et ne pouvait qu'avoir croisé Lucien Paye. Il s'agit aussi d'éviter « les noms pouvant faire illusion sur l'aspect purement national des Maisons qu'elles n'ont pas statutairement (Maison de l'Afrique) »⁶⁶. Noms et statuts sont désormais à l'unisson.

Malgré ces transformations, la direction de Valigny ne va pas être de tout repos. Une intendante se rend, semble-t-il, coupable de complicité avec les résidents et de gestion défectueuse qui nécessite son remplacement⁶⁷, mais, que ce soit ou non du fait de l'intendante, le mal est fait et la maison de nouveau fragilisée sur le plan budgétaire.

L'agitation n'a pas cessé non plus avec la reprise en main de la maison. Dès mai 1974, un conflit oppose la direction aux résidents qui occupent les lieux et séquestrent le personnel pour se faire entendre⁶⁸. Un commissaire de police, le délégué général et le secrétaire général administratif de la

dans une université de l'académie de Paris ; Attestation de bourse (car seuls les étudiants boursiers sont désormais admis) + Certificat médical pour admission.

⁶⁵ AN-RP-20090014/229 – Exposé de Marthelot au Comité consultatif du 19 juillet 1973.

⁶⁶ AN-RP- 20090014/229 – Exposé de Marthelot au Comité consultatif du 19 juillet 1973.

⁶⁷ AN-RP-20090014/227/1- Cabinet du recteur de l'académie de Paris, le 13 Mai 1975, A Monsieur Marthelot, délégué général Cité internationale de l'université de Paris. Rapport sur la gestion de Madame Lacroix attachée principale d'intendance à la Résidence Paye.... Madame Lacroix jugeait notamment le règlement intérieur trop strict. Il lui était également reproché des impayésMais le rapport est dans l'ensemble plutôt indulgent. L'intendante était détachée par l'éducation nationale.

⁶⁸ AN-RP- 20090014/227/1 –Conférence des directeurs, 28 mai 1974

citée internationale, venus parlementés, sont séquestrés à leur tour. Les protestataires réclament la réintégration d'un étudiant sénégalais expulsé et de participer au Conseil d'administration. C'est l'intervention des CRS qui permettra de libérer les « prisonniers » et de déloger les occupants, dont certains seront mis – assez brièvement – en garde-à-vue⁶⁹. L'ancien sénateur du Gabon Durand-Réville, membre du CA de la Résidence Lucien Paye et par ailleurs Président du Conseil économique et social se fait alors grand connaisseur de la psychologie africaine. Certes il faut que jeunesse se passe mais il y a un « problème spécifique à la maison et qui dérive de la nature africaine : les étudiants africains ont une très sûre intuition, en cas de conflit, de la partie la plus forte. Plus que n'importe qui, ils sont sensibles à l'autorité. S'ils sentent que la partie qui est en face d'eux est disposée à céder aucun résultat positif n'est à espérer... »⁷⁰. L'agitation endémique qui perdure tout au long de l'année est mise sur le compte de l'influence d'un perturbateur français membre de l'AJS. Valigny fait le récit fort désabusé de ses déceptions avec la Maison d'Afrique et ajoute :

Je sentais un chef d'orchestre omni-présent. Je l'ai rapidement repéré. Dans cet univers africain, c'était un blanc, affilié à un groupe trotskyste. Il était habile, efficace, sous des dehors falots....Il est arrivé à la Résidence les mains vides, escorté de quatre Africains athlétiques portant ses bagages. J'ai vraiment vu cette scène incroyable. Par la suite, j'ai souvent pensé en le regardant avec ses gens d'escorte, à ce personnage germanique, Hans le joueur de flûte. Car c'était bien noyer qu'il les menait. J'ai d'ailleurs souvent été ulcéré à ces atteintes de fait à la dignité africaine. Et c'était moi le colonialiste !.....⁷¹.

Durand-Réville, Valigny.... ce ne sont là que quelques citations qui témoignent d'un fait plus général : les commentaires sur les événements à la Maison de la FOM-Résidence Lucien Paye, renvoient souvent à un mode d'explication lié à une psychologie africaine spécifique – enfantine si l'on en croit l'allégorie du joueur de flûte – et, bien sûr, forgé au moule des préjugés les mieux partagés⁷². La maison est réputée ingouvernable alors même que l'agitation qui y règne est bien plutôt le fait général d'années ultra-politisées. En 1976, une grande crise dite « l'affaire des dessus-de-lit »⁷³ secoue encore une fois la maison. Le directeur a retenu sur les cautions des sommes correspondant d'après lui à des dégâts faits sur les couvre-lits. Cela suscite une levée de boucliers, les résidents déclarant que les couvre-lits sont inflammables et donc dangereux. La Maison est de nouveau occupée. Le personnel de la maison se met alors en grève pour protester contre « injures, voies de fait, séquestration dont a été victime une partie du personnel etc » [photo 3]. A cela les

⁶⁹ AN-RP-20090014/223.

⁷⁰ AN-RP-200914/223 – Lettre à Mr Valigny.

⁷¹ AN-RP-20090014/239 – Avant qu'un échec ne devienne définitif...

⁷² Même si Valigny n'a pas la morgue suffisante d'un Durand-Réville, et a pu témoigner, en d'autres circonstances, un grand respect à ses pensionnaires.

⁷³ AN-RP-20090014/239 – Affaire dessus-de-lit.

résidents répliquent que c'est le directeur qui a forcé le personnel à la grève. Le personnel publie alors une mise au point accusant les seuls résidents.

Ce qui est cependant vraiment nouveau en 1976, ce sont les mesures de rétorsion, qui s'inscrivent d'ailleurs dans le paysage général des politiques d'immigration. Des bourses FAC sont supprimées et surtout quatre résidents sont expulsés de France. Il y avait déjà eu des expulsions d'étudiants soit du fait du gouvernement français pour trouble à l'ordre public ou autres motifs du même genre soit à la demande des gouvernements africains. Ces expulsions avaient d'ailleurs rendu prudents les étudiants africains qui s'interdisaient de manifester sur la voie publique et réservaient leurs mouvements à leurs espaces, aux territoires qu'ils ressentaient comme leur appartenant : ambassades et...Maison de l'Afrique. Mais pour la première fois, en 1976, les expulsions touchent des résidents de Lucien Paye, en raison de leur action au sein d'une Maison qui n'est plus tout-à-fait Maison d'Afrique. C'est là une des multiples manifestations d'une politique restrictive et répressive à l'égard de l'immigration, que celle-soit étudiante ou travailleuse. Les tracts qui défendent les étudiants prennent aussi alors de façon plus générale la défense des immigrés. Les ressortissants de l'ex France d'Outre-mer, après avoir été citoyens puis étrangers sont devenus des immigrés.

On s'arrêtera là dans cette petite histoire de la FOM car on est entré dans cette deuxième moitié des années 70 dans une nouvelle ère, dont les fondamentaux sont toujours en place : une ère aux timides politiques de coopération, une ère très restrictive en matière de visa, une ère où la très grande France a cédé la place à un frileux repli sur l'hexagone. Ce qui avait présidé à la construction du pavillon de la FOM, qui était affirmation de grandeur et volonté de transformation d'un Empire en une entité supra-nationale est bien mort. L'Empire a vécu certes et c'est heureux mais les liens, et parfois ils furent positifs, créés alors aussi. Il n'y a plus de politique préférentielle à l'égard des anciens territoires africains de la France alors même qu'il reste toujours des rapports plus ou moins affairistes et inégaux. Les années 60 ont été comme une sorte de *no man's land* entre politique impériale et politique de coopération. Quant aux étudiants passés par la Maison de la FOM-Résidence Lucien Paye, beaucoup d'entre eux ont eu un destin national. Ils ont parfois su exploiter au mieux leur double culture, celle de leur pays et celle acquise en France. Mais ils s'étaient élevés, à la Maison de la FOM comme ailleurs contre les multiples visages du colonialisme, cristallisant dans leur opposition aux différents directeurs du pavillon leurs affects politiques. Ils menaient leur combat, au temps des partis uniques et régimes autoritaires en Afrique, dans un pays dont ils avaient acquis la culture et la langue dans une école implantée par la colonisation, et dans un lieu qu'ils considéraient somme toute comme leur.

La Maison de la FOM n'a sans doute pas été plus agitée qu'une autre, bien que des propos plus ou moins racistes émanant de l'administration aient fait des étudiants africains un cas à part. Les conflits du monde se jouaient aussi à la Cité universitaire, car ces étudiants étrangers en diaspora vivaient et vivent encore une double temporalité : celle de la France d'une part, et dans le cas qui nous occupe ce fut celle des années 68, celle de leurs pays d'autre part. Et aux espoirs succédèrent assez vite les désillusions.